

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 €ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Cabourg

Occupation du domaine public - Appel à projet
Vente de petite restauration à emporter sur la digue de Cabourg

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : ville de Cabourg.
Type de numéro national d'identification : Siret (par défaut).
N° national d'identification : 211 401 179 00018.
Ville : Cabourg - Code postal : 14390.
Groupeur de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de consultation : Lien vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7078359>
Lien d'accès direct aux documents de la consultation : <https://cabourg.fr>
Autre moyens d'accès aux documents de la consultation : par e-mail à l'adresse suivante : c.lequesne@cabourg.fr
Identifiant interne de la consultation : **L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur** : oui.
Section 3 : Procédures
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Date et heure limites de réception des plis : 15 janvier 2025 à 14 h 00.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : occupation du domaine public - vente de petite restauration à emporter sur la digue de Cabourg.
Description succincte du marché : occupation du domaine public - vente de petite restauration à emporter sur la digue de Cabourg.
Durée du marché (en mois) : 84 mois.

Avis d'attribution

marchés publics et privés

Communauté d'agglomération Lisieux Normandie

Maintenance de l'éclairage public et détection/géoréférencement du réseau d'éclairage public

AVIS D'ATTRIBUTION

Communauté d'agglomération Lisieux Normandie, M. François Aubey, président, 11, place François Mitterrand, 14100 Lisieux, tél. 02 31 61 66 00.
Mél : commandepublique@aglo-lisieux.fr
Web : <http://lisieux-normandie.fr/>
Siret 200 069 532 00220.
Objet : maintenance de l'éclairage public et détection/géoréférencement du réseau d'éclairage public.
Référence acheteur : 24-021.
Nature du marché : services.
Procédure ouverte
Classification CPV :
Principale : 50232100 - Services d'entretien de l'éclairage public,
Complémentaires :
- 45317000 - Autres travaux d'installation électrique,
- 50324200 - Services de maintenance préventive,
- 71352000 - Services de levés souterrains.
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 Caen - cedex 4, tél. 02 31 70 72 72, fax 02.31.52.42.17, greffe.ta-caen@juradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
- référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
- référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA,
- recours en contestation de validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, 4 avril 2014, département du Tarn-et-Garonne, req. n° 358994).
Attribution du marché :
Valeur totale du marché (hors TVA) : 240 000 euros.
Nombre d'offres reçues : 2.
Date d'attribution : 7 novembre 2024.
Marché n° : 2024M057.
Réseaux Environnement, 83, rue du Lieu-Doré, 14100 Saint-Martin-de-la-Lieue.
Montant HT : 240 000 euros.
Le titulaire est une PME : non.
Renseignements complémentaires :
Le marché public est consultable dans le respect des secrets protégés par la loi sur demande écrite adressée au pouvoir adjudicateur dont les coordonnées sont mentionnées à la section I) du présent avis. Le montant total des marchés correspond au montant maximum des accords-cadres pour les 4 années (marché de 1 an renouvelable 3 fois pour une durée d'un an).
Envoi le 18 novembre 2024 à la publication.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

La centrale des marchés
par MEDIALEX

Développez votre activité
en consultant gratuitement les marchés publics

laentraledesmarches.com

SOIETE OUEST-FRANCE,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Fondateur : M. François Desgrées du Lou.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laettia Greffé,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Lou,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée
par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste,
association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Lou,
Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner,
Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffé.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 432€

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,
Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du
jeudi 21 novembre 2024 :
463 026

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Avis administratifs

Communauté urbaine CAEN LA MER
Commune de SAINT-CONTEST
Plan local d'urbanisme
Modification simplifiée n° 1
APPROBATION
Par délibération en date du 14 novembre 2024, le conseil communautaire de Caen la mer a approuvé la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Contest.
Cette délibération est affichée en mairie de Saint-Contest et au siège de Caen la mer.

Communauté Urbaine CAEN LA MER
Commune de COLOMBELLES
Modification simplifiée n° 2
du Plan local d'urbanisme
AVIS
Par délibération en date du 14 novembre 2024, le conseil communautaire de Caen la mer a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation relatives à l'élaboration de la modification simplifiée n° 2 du Plan local d'urbanisme de Colombelles.
La concertation sera réalisée selon les modalités suivantes :
- publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation sur les sites internet de la ville de Colombelles et de la Communauté Urbaine de Caen la mer et dans un journal local diffusé dans le département,
- mise à disposition d'un dossier qui sera complété au fur et à mesure des études et d'un registre de recueil des observations de la population en mairie de Colombelles et au siège de la Communauté Urbaine,
- création d'une rubrique «modification simplifiée n° 2 du PLU de Colombelles» sur le site de la ville et de la Communauté Urbaine, pour consultation du projet de modification simplifiée.
Cette délibération est affichée en mairie de Colombelles et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer.
Le dossier, qui sera complété au fur et à mesure des études et un registre de recueil des observations de la population sont mis à disposition en mairie et à la Communauté Urbaine.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
Sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 4e échéance du département du Calvados sur le réseau routier départemental
Une consultation du public se déroulera du jeudi 5 décembre 2024 à 8 h 30 au vendredi 7 février 2025 à 17 h 30.
Conformément à l'article R.572-9 du Code de l'environnement, le public pourra consulter pendant 2 mois le dossier de projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 4e échéance du Département du Calvados sur support papier au siège du Département rue Saint-Laurent à Caen du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.
Le dossier pourra également être consulté sur le site internet du Département du Calvados, à l'adresse suivante : www.calvados.fr
La directive européenne n° 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de cartes de bruit stratégiques (CBS) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).
L'objectif est de comptabiliser et visualiser l'exposition au bruit de la population afin d'établir un référentiel qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore dans une logique de développement durable.
Conformément à l'article R.572-8 du Code de l'Environnement, le dossier mis en consultation comprendra notamment les éléments suivants : une synthèse des zones de bruit aux abords des routes départementales dont le trafic dépasse 8 200 véh/j, les actions déjà réalisées avec le bilan du PPBE 3e échéance, les actions prévues dans une période de 5 ans et les orientations futures de la collectivité.
Un registre papier sera ouvert au siège du département ainsi qu'un formulaire en ligne afin de recueillir les remarques du public.
À l'issue de cette consultation, le projet de PPBE 4e échéance sera amendé avec la synthèse de ces observations, selon leurs pertinences, et après délibération de l'assemblée départementale celui-ci deviendra le PPBE 4e échéance du Calvados.

Vie des sociétés

Groupe COGEDIS
Créateur de réussites

VICTORY GYM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 euros
Siège social :
13, rue des Anciennes-Salines
14800 TOUQUES

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Touques, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Victory Gym.
Siège social : 13, rue des Anciennes-Salines, 14800 Touques.
Objet social : l'exploitation de centres de remise en forme (fitness, stretching, step, cardio, musculation, sauna, hammam, diététique, esthétique et activités connexes et annexes). La mise à disposition à tous publics, de tous types d'appareils de mise en forme pour utilisation privée ; le négoce et la location de tous équipements sportifs professionnels ou de loisirs, produits diététiques ou énergétiques, et d'esthétiques. La promotion, la formation des activités de loisirs, de détente et de sports directement ou indirectement par tous moyens, également le commerce et la vente de vêtements textiles et articles accessoires, le négoce de tous produits manufacturés, ainsi que tous matériels industriels et tous produits manufacturés alimentaires et non alimentaires. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

SAS NOTAIRES DE LA CÔTE FLEURIE
CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL
Suivant acte notarié en date du 18 novembre 2024 reçu par Me Nicolas Clouet, notaire à Cabourg, M. Gérard André Marcel Bellery, né le 10 décembre 1942 à Val-d'Arry (14310) et Mme Marie-Anne Monique Françoise Aubert épouse Bellery, née le 19 janvier 1943 à Benouville (14970), demeurant ensemble 10, rue de la Mare, 14860 Amfreville, mariés le 19 mars 1966 par devant l'officier de l'État civil de Souleuvre-en-Bocage (14350) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397, alinéa 3 du Code civil.
Pour avis
Me Nicolas CLOUET.

LIQUIDATION JUDICIAIRE
SAS PIAMOT
CHE du 8e Recco Louvigny
14111 LOUVIGNY
À VENDRE
Marque Protégée Piamot.
Clavier sous-tirage et de retranscription. Logiciels.
Spécifications techniques.
Lieu de dépôt des offres : étude de Me Alain Lize, 11, place de la Résistance, BP 3054, 14018 Caen cedex.
Mail : courrier.lize@wanadoo.fr

LIQUIDATION JUDICIAIRE
SARLU ROSE PASSION
Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
1 B, rue d'Escoville-Cuvernille
14840 CLUVERVILLE
À VENDRE
Éléments corporels et incorporels du fonds de commerce.
Lieu de dépôt des offres : étude de Me Alain Lize, 11, place de la Résistance, BP 3054, 14018 Caen cedex.
Mail : courrier.lize@wanadoo.fr

DON DU SANG

- Répondez aux appels des Centres de transfusion.
- Renseignez-vous auprès des associations de donateurs de sang.
- Chaque jour, il faut des centaines de donateurs de sang pour aider la médecine à sauver des vies en danger.

Artisans, PME
cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics sans formalités* des collectivités locales ou régionales. Vous pouvez les retrouver également sur le site annonces-legales.ouest-france.fr

**hors les procédures formalisées du code des marchés*

Justice

L'opinion syndicale du juge prud'homal ne révèle pas une partialité

Il n'est pas possible de mettre en doute l'impartialité d'un juge prud'homal, même s'il appartient ouvertement au même syndicat que la partie adverse.
La Cour de cassation a conclu ainsi alors qu'un chef d'entreprise refusait de plaider aux prud'hommes devant un juge qui avait été élu sur une liste présentée par le syndicat qui soutenait son salarié, adversaire au procès.
Le salarié et le juge appartenant au même syndicat, il est légitime, disait-il, de mettre en doute l'impartialité du juge, d'autant qu'il a déjà jugé en faveur de ce syndicat dans des procédures précédentes.
Mais pour la justice, ces deux circonstances ne sont pas de nature à faire douter de l'impartialité.
La seule affiliation syndicale n'est pas de nature à créer une suspicion raisonnable et objective à l'égard du juge. Ce serait remettre en cause le principe même de l'organisation des conseils de prud'hommes dont les membres sont élus sur des listes présentées par des syndicats.
De plus, explique la Cour de cassation, l'impartialité résulte de la composition des conseils de prud'hommes puisqu'ils contiennent un nombre égal de juges élus par des salariés et des employeurs. Et enfin, l'impartialité est garantie par l'organisation judiciaire qui réserve la possibilité de faire appel et de former ensuite un pourvoi en cassation.
La loi, dans le Code du travail, indique qu'un conseiller prud'homal peut être récusé, notamment lorsqu'il a « un intérêt personnel » dans l'affaire.
(Cas. Soc, 22.3.2023, C 21-19.176).

Diverto OUEST
Le meilleur de la TV et des plateformes

Votre guide du 17 novembre au 23 novembre 2024

Gladiator 2
L'impérial Denzel Washington en interview exclusive

Chaque vendredi avec
ouest france

Le supplément Diverto Ouest est diffusé sur les départements
14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.